



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 28 janvier 2020

Dengue à La Réunion : le nombre de cas signalés continue d'augmenter

Du 13 au 19 janvier 2020, **21 cas de dengue ont été confirmés, soit 79 cas de dengue depuis le début de l'année**. La circulation du virus se poursuit dans l'île, en particulier dans le Sud à Saint-Louis, dans l'Ouest, ainsi que dans le Nord-Est à Saint-André et à Saint-Denis.

Après les fortes pluies de ces derniers jours, chacun doit rester mobilisé et continuer de lutter contre les moustiques qui se développent dans les eaux stagnantes. Afin d'éviter une reprise épidémique majeure dans les prochains mois, la Préfecture et l'ARS encouragent tous les Réunionnais à se protéger des piqûres de moustiques, même s'ils ont déjà contracté la dengue antérieurement, et à continuer de se protéger même malade.

Situation épidémiologique au 28 janvier 2020

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Le nombre de cas confirmés est en augmentation depuis le début de l'année. Après consolidation des données, au cours des trois premières semaines de 2020, 79 cas de dengue ont été confirmés, dont 21 cas du 13 au 19 janvier.

Sur les deux dernières semaines, les cas de dengue ont été recensés dans 10 communes et principalement dans les régions suivantes :

Sud :

- Saint-Louis, soit 43% des cas
- Saint-Pierre (Condé Concession et Ravine des Cabris)

Est :

- Saint-André (Lotissement Satec)

Nord :

- Saint-Denis

Ouest :

- Saint-Paul (Plaine St Paul, Saint-Gilles-les Bains, Trou d'eau)

DEPUIS LE DEBUT DE L'EPIDEMIE (2017)

- 25 015 cas autochtones confirmés
- 738 hospitalisations
- 2 435 passages aux urgences
- 20 décès, dont 12 directement liés à la dengue.

Recommandations pour se protéger de la dengue



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

